

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

MERCREDI 4 MARS 2020 A 11H A SOLRE-LE-CHATEAU

PRESENTS : Messieurs Pierre HERBET, Bernard LARZET, Alain DELTOUR, Michel LO GIACO, Michel LEFEBVRE, Daniel DAZIN, Michel DELVALLEE, Francis DUPIRE, André LEGRAND, Philippe LETY, Madame Zahra GHEZZOU.

EXCUSES : Monsieur Jean-Luc PERAT.

ABSENTS : Messieurs Alain POYART, Michel MANESSE, François LOUVEGNIES, André DUCARNE, Henri BOUTE, Bernard CARPENTIER, Bernard CHAUDERLOT, Denis DEGARDIN, Serge DEVORSINE, Pierre DEVREESE, Xavier DUBOIS, Alain DURIGNEUX, Jean-Luc FIERAIN, Jean-Claude FOVEZ, Claude GARY, Jean-Yves HERBEUVAL, Mickaël HIRAUX, Sylvain JENOT, Daniel JOPEK, Nicolas LEBLANC, Yvon MILLE, Nicolas NESEN, Abdelkarim NEZZARI, Monsieur ORI, Roger PRINCELLE, Guislain ROSIER, Lucien SERPILLON, Jean-Louis SIMON, Damien TENRET, Pascal THIERY, Daniel ZIMMERMAN.

Mesdames Corinne DEROO, Delphine AUBIN, Christine BASQUIN, Nicole DEMILLY, Danielle DRUESNES, Marie-Sophie LESNE, Martine ROUX, Colette WATREMEZ.

Pour rappel, ont participé à la réunion du 19 février 2020 :

Messieurs Pierre HERBET, Alain POYART, Bernard LARZET, Alain DELTOUR, Michel MANESSE, Michel LO GIACO, Michel LEFEBVRE, François LOUVEGNIES, André DUCARNE, Daniel DAZIN, Henri BOUTE, Michel DELVALLEE, Francis DUPIRE, Jean-Claude FOVEZ, Philippe LETY, Daniel ZIMMERMAN.

Mesdames Corinne DEROO, Danielle DRUESNES, Zahra GHEZZOU, Colette WATREMEZ.

En ouvrant la séance, le Président recueille l'accord de ses collègues pour ajouter deux points non-inscrits à l'ordre du jour concernant une convention pour l'installation d'un réseau de caméras à Sars-Poteries et le remboursement de frais de garage à un agent pour le véhicule de service.

A/ REUNION COMITE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté sans observation avec les précisions suivantes :

- Le contrat de concession du réseau d'électricité a été signé avec ENEDIS et EDF et l'avis d'attribution a été publié au BOAMP et au JOUE
- L'arrêté portant modification des statuts a été signé par Mr le Sous-Préfet et sera notifié au syndicat et à tous ses membres dans les prochains jours

B/ COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2019

A l'aide d'une note de synthèse détaillant chaque article budgétaire, le comité adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion du comptable public.

L'excédent de fonctionnement est de 2.159.46,17€ alors que la section d'investissement présente un déficit de 927.760,01€ (y compris les restes à réaliser 2019), ce qui laisse un excédent global de 1.231.695,56€ qui sera reporté au budget primitif 2020. Pour rappel l'excédent 2018 était de 695.116,33€. Mme Jacqueline, comptable public, communique quelques ratios confirmant le redressement financier depuis 2016, portant sur la CAF (capacité d'autofinancement) d'un montant de 1.500.000€ et le désendettement qui pourrait être effectué sur seulement 2 années.

D'autre part elle reçoit l'accord du Comité Syndical pour passer des écritures comptables, hors budget, qui permettront de solder une opération portant sur des travaux d'éclairage public à hauteur de 250.000€ environ réalisés par un syndicat d'électricité en 2013 (juste avant la création du SEAA)

C/ REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS 2020

Le comité prend connaissance des tableaux d'amortissement des emprunts du syndicat pour l'année 2020. A l'unanimité il accepte de les transmettre aux services fiscaux pour le calcul des impositions des communes qui ont choisi le remboursement de ces emprunts sous forme de fiscalisation.

D/ TRAVAUX URGENTS ET INOPINES (TUI)

A l'unanimité le comité accepte d'adresser les demandes de subvention au CAS-FACE pour des TUI sur les communes de :

- Clairfayts (EARL La petite Suisse, renforcement du réseau aérien de BT) pour un montant total de 44.000€ TTC
- Beaufort (GAEC du Tout Vent, modification d'un poste en tarif jaune) pour un montant total de 43.200€ TTC
- Wallers-en-Fagne (enfouissement du réseau d'électricité route départementale) pour un montant total de 120.000€

En cas d'éligibilité, ces travaux devraient être subventionnés à 80% par le CAS-FACE.

E/ INDEMNITES ACCESSOIRES

Le Président rappelle la dernière délibération du comité du 6 septembre 2019 qui a fait l'objet de plusieurs remarques du service de contrôle de légalité pour le renouvellement des indemnités accessoires à trois agents de la fonction publique territoriale.

Pour faire suite au courrier de Mr le Sous-Préfet du 7 février dernier, le Président a notifié aux agents la fin de ces indemnités au 31 mai prochain, tout en rappelant l'urgence à mettre en place une nouvelle organisation administrative.

F/ CONVENTION POUR UTILISATION DU RESEAU A SARS- POTERIES

Le comité autorise la signature de la convention avec ENEDIS et la commune de Sars-Poteries permettant l'utilisation des supports basse tension pour l'installation de caméras de vidéoprotection et leurs entretiens. Cette décision entraînera le versement de taxes annuelles (droit d'usage et redevance) au profit du syndicat calculées en fonction du nombre de caméras.

F/ REMBOURSEMENT FRAIS DE GARAGE A UN AGENT

Le comité accepte le remboursement de frais de garage correspondants au changement d'un train de pneus sur le véhicule de service, payés par Mr Dominique Bertheloot à hauteur de 236€.

G/ QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur les modalités de mise en place du nouveau comité et notamment le calendrier qui impose la date limite pour la première réunion au 22 mai prochain. Un courrier explicatif sera adressé à chaque membre après le renouvellement des conseils municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président

Pierre HERBET

